



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/B/COM.3/EM.22/1
24 septembre 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
Commission des entreprises, de la facilitation du commerce
et du développement
Réunion d'experts sur la conception et l'application
d'accords de transport en transit
Genève, 24-26 novembre 2004
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ¹

I. Ordre du jour provisoire

1. Élection du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Conception et application d'accords de transport en transit.
4. Adoption du rapport de la Réunion.

¹ La présentation du document à la date indiquée plus haut est due à des raisons techniques.

II. Annotations

Point 1: Élection du Bureau

1. La Réunion d'experts est invitée à élire un président et un vice-président/rapporteur.

Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

2. L'ordre du jour provisoire figure dans la section I plus haut. Les experts disposeront de trois jours, du 24 au 26 novembre 2004, pour mener à bien leurs travaux. Un calendrier provisoire des séances est joint au présent document. Un programme détaillé sera distribué une semaine avant la réunion.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.22/1

Ordre du jour provisoire annoté

Point 3: Conception et application d'accords de transport en transit

3. La Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement a décidé de convoquer un groupe intergouvernemental d'experts sur la conception et l'application d'accords de transport en transit.
4. Les pays qui dépendent du commerce de transit, c'est-à-dire principalement les pays sans littoral, sont confrontés à diverses difficultés pratiques qui alourdissent les coûts de la logistique de leur commerce international. Des difficultés particulières tiennent aux procédures douanières et aux procédures à la frontière, ainsi qu'au fait que les services de transport et les marchandises doivent s'adapter à différents ensembles de conditions administratives, juridiques, commerciales et autres lorsqu'il y a transit par un pays tiers. Les accords de transit qui visent à réduire ces contraintes doivent tenir compte des changements qui surviennent, notamment dans la facilitation du commerce, les nouvelles technologies, le transport multimodal et la sécurité des transports. Pour concevoir et appliquer des accords de transit spécifiques, les secteurs public et privé du pays de transit et du pays sans littoral doivent coopérer, aussi bien au niveau intérieur qu'au niveau bilatéral, grâce à des mécanismes appropriés, nationaux et régionaux, de coordination. Dans de nombreux cas, des accords spécifiques de type couloir de transit peuvent être élaborés où les deux pays sont gagnants et peuvent bénéficier de synergies et d'économies d'échelle concernant les investissements et les activités de transport.
5. Les experts examineront les difficultés pratiques que pose le transport en transit. Ils analyseront également l'impact des changements récents survenus dans les transports et la logistique qui ont une incidence sur le commerce et le transit – facilitation du commerce, nouvelles technologies, transport multimodal, sécurité des transports. Enfin, ils étudieront les moyens d'instaurer une coopération pour la conception et l'application d'accords de transport en transit.

6. Pour faciliter les débats, le secrétariat de la CNUCED a établi une note thématique sur l'évolution récente des services de transport multimodal et de logistique et les problèmes rencontrés par les pays en développement (TD/B/COM.3/EM.22/2). En outre, les experts seront invités à rédiger de brèves notes sur le thème de la Réunion. Ces notes seront mises à la disposition des autres participants sous la forme et dans la langue dans lesquelles elles auront été reçues.

Documentation

TD/B/COM.3/EM.22/2 Conception et application d'accords de transport en transit

Point 4: Adoption du rapport de la Réunion

7. Le rapport de la Réunion d'experts sera soumis à la Commission des entreprises, de la facilitation du commerce et du développement à sa neuvième session en février 2005. La Réunion voudra sans doute autoriser le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, le rapport final après la clôture de la Réunion.

CALENDRIER PROVISOIRE DES SÉANCES

MERCREDI 24 novembre 2004	JEUDI 25 novembre 2004	VENDREDI 26 novembre 2004
<i>(10 heures-13 heures)</i>	<i>(10 heures-13 heures)</i>	<i>(10 heures-13 heures)</i>
Plénière Déclaration liminaire Point 1: Élection du Bureau Point 2: Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux Présentation du point 3 Discussions informelles Point 3: Conception et application d'accords de transport en transit	Discussions informelles Point 3: <i>(suite)</i>	Discussions informelles Point 3: <i>(suite)</i>
<i>(15 heures-18 heures)</i>	<i>(15 heures-18 heures)</i>	<i>(15 heures-18 heures)</i>
Discussions informelles Point 3: <i>(suite)</i>	Discussions informelles Point 3: <i>(suite)</i>	Discussions informelles Examen d'un texte reprenant les conclusions de la Réunion Plénière (clôture) Point 4: Adoption du rapport de la Réunion
